

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Communiqué aux Membres
Conseil.

C.254.1922 VII.

20015/3421
20161/3421
20478/3421

Genève, le 10 mai 1922.

LA QUESTION DU FOYER NATIONAL ARMÉNIEN.

Mémoire du Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général a reçu une lettre de M. Aharonian, Président de la Délégation de la République Arménienne, en date du 7 avril 1922, et une lettre de M. Naradounghian, Président de la Délégation Nationale Arménienne, en date du 15 avril, lui transmettant des copies de lettres et de mémoires adressés par leurs organisations aux Ministres des Affaires Etrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, et exprimant en même temps le vœu que le Conseil de la Société des Nations puisse se saisir du problème arménien et en commencer l'examen avant même que les gouvernements hellénique et turc aient accepté les propositions des Puissances.

Le Président de la Ligue Internationale Philarménienne, dont le Siège est à Genève, a, le 2 mai 1922, adressé au Secrétaire Général une lettre dans le même sens.

Le Secrétaire Général a l'honneur de porter ces démarches, à titre d'information, à la connaissance des membres du Conseil.
